



SOMMAIRE

Message du Président	3
Gérald Cretegny Président du Conseil de Fondation	
La Chambre consultative et les milieux représentés	4-5
Barbara de Kerchove Présidente de la Chambre Consultative [jusqu'au 30 juin 2018] Valérie Denisart Présidente de la Chambre Consultative [dès le 1 ^{er} juillet 2018]	
Coup de projecteur sur l'année 2018	6-7
Sylvie Lacoste Secrétaire générale	
Indicateurs et prévisions	8-11
Secrétariat général	
La FAJE en chiffres	12-16
Yves-Claude Paillard Responsable financier	
Laura Corbaz Assistante financière	
Ressources financières	13
Utilisation des fonds	14
Éléments financiers	15-16
Organisation de la Fondation	17-19
Conseil de Fondation Chambre consultative Secrétariat général	

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Grand Conseil vaudois a donné en 2017 un nouvel élan à l'accueil de l'enfance dans notre canton. L'intégration d'une politique volontariste dans le développement de l'offre parascolaire accompagnée par le renforcement des moyens financiers à disposition a permis à la FAJE de construire une stratégie plus ambitieuse répondant en particulier à l'article 41 LAJE qui demande à la Fondation d'évaluer les besoins ainsi que l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'accueil de jour, puis de coordonner et de favoriser le développement de l'offre d'accueil en fixant des objectifs.

« Ambitieuse, la FAJE l'a été dès sa création en 2006. Mais aujourd'hui les outils d'évaluation et les indicateurs dont elle dispose lui permettent de fixer des objectifs de croissance des places de manière crédible »

Quel que soit l'objectif fixé, la qualité première de celui-ci doit être son potentiel de concrétisation. Pour ce faire, la FAJE et les réseaux n'ont pas d'autre choix que de mieux connaître l'environnement dans lequel ils évoluent, de percevoir les tendances sociétales qui vont modeler les demandes des familles, de maîtriser les outils tarifaires qui agissent directement sur l'accessibilité aux prestations qu'ils délivrent. Quant à la FAJE, elle doit également s'assurer que sa participation aux mesures d'accueil qu'elle promeut s'inscrivent dans le cadre financier prévu par la loi.

La FAJE s'est ainsi penchée sur les outils qu'elle avait à disposition pour assurer au mieux cette gestion par objectifs et ses répercussions financières. Institutionnellement, elle dispose d'un accès à la Direction de la statistique vaudoise, Stat-Vaud, qui réalise chaque année une enquête sur la situation de l'accueil dans le canton. L'année 2018 a permis de définir les besoins de la FAJE en termes d'indicateurs, de renforcer les moyens à disposition en termes de ressources humaines et de proposer des études statistiques particulières ciblées sur des thématiques utiles à une meilleure connaissance de l'offre. La FAJE a également investi des moyens dans la conception de deux outils à l'intention des réseaux d'accueil. Le premier est une étude des besoins d'accueil dans tout le canton, déclinée par réseau. Cette étude a permis de mieux comprendre les besoins qui restent très élevés dans une grande partie du territoire vaudois. Elle permet aux réseaux de définir leur approche du plan de développement par un double regard, celui du potentiel d'évolution des besoins de leur population et celui de la capacité financière et politique des communes membres. Le deuxième instrument est un outil de simulation tarifaire. Celui-ci permet au réseau d'adapter sa politique tarifaire en simulant de nombreuses hypothèses et de vérifier les conséquences des modifications de facteurs importants qui influencent autant les revenus que l'accessibilité financière.

L'année 2019 sera marquée par le processus de reconnaissance des réseaux qui se renouvelle tous les cinq ans. C'est un marqueur fort de la politique d'accueil vaudoise qui est l'occasion pour les réseaux de se questionner quant à leur plan de développement exigé par la loi. Outre les deux nouveaux outils, soit l'évaluation des besoins et la simulation tarifaire, les réseaux auront à disposition un cadre réglementaire revisité. Des précisions, quelques corrections et surtout l'adaptation des dispositions à la nouvelle LAJE ont retenu l'attention de la Fondation tout au long de cette année 2018. C'est en particulier le cas pour un dispositif attendu qui a vu le jour en 2018, soit la naissance de la CCT pour le personnel œuvrant dans les institutions d'accueil de jour des enfants. La FAJE soutient par un versement forfaitaire annuel toutes les structures adhérentes à la convention.

Je salue l'engagement très particulier au niveau du Conseil de Fondation de Mesdames Barbara de Kerchove, représentante de la chambre consultative et de l'apé-VD et de Madame Norma Luzio, représentante des employeurs, qui ont toutes deux œuvré de longues années au sein du Conseil, ainsi que de Madame Silvana Mocellin, représentante des employeurs, qui nous ont quitté toutes trois en 2018.

2018, une année riche pour la FAJE et pour ses partenaires. Nous le devons pour beaucoup à l'engagement du Conseil d'Etat et en particulier à celui sans faille de Madame la Présidente du Conseil d'Etat et Cheffe de Département Nuria Gorrite. Je salue également l'engagement du personnel et des comités des nombreuses structures d'accueil, des réseaux et de leurs comités respectifs, des municipalités, de l'OAJE et de l'EIAP ainsi que de tous les partenaires qui soutiennent activement l'accueil de jour des enfants dans notre canton. Je remercie chaleureusement les membres du Conseil de Fondation de la FAJE ainsi que de la Chambre consultative pour leur participation active, soutenue et riche en échanges constructifs. Enfin, je remercie particulièrement les membres du secrétariat de la FAJE et Madame Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, pour leur ténacité, leur enthousiasme et la qualité de leur travail.



Gérald Cretegny
Président du Conseil
de Fondation



LA CHAMBRE CONSULTATIVE



Barbara de Kerchove

Présidente de la
Chambre consultative
jusqu'au 30 juin 2018



Valérie Denisart

Présidente de la
Chambre consultative
dès le 1^{er} juillet 2018

La Chambre consultative de la FAJE, constituée de vingt-six instances représentant les milieux intéressés par l'accueil de jour, s'est réunie quatre fois en 2018, trois fois dans des locaux mis gracieusement à disposition par le Centre patronal à Paudex et une fois au Musée de la main à Lausanne. Ces séances sont d'abord l'occasion d'entretenir les liens entre les partenaires concernés par l'accueil de jour, la Fondation et le secrétariat général. Par ailleurs, sous la houlette d'un bureau composé de six personnes, la Chambre débat et s'informe sur des thématiques qui concernent ses membres dans leurs champs d'activités respectifs.

Tout d'abord lors de la première séance de l'année, Mme Valérie Berset, Cheffe de l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) a été accueillie. Ayant pris ses fonctions en début de l'année 2018, cette dernière a pu présenter brièvement à la Chambre son parcours et ses priorités. Puis le secrétariat général a dévoilé le résultat d'un monitoring des politiques tarifaires des réseaux. Après avoir analysé leurs divers règlements, certains constats ont permis d'introduire de nouveaux principes dans le cadre du

renouvellement de la reconnaissance des réseaux pour 2020-2025. Les réseaux représentés au sein de la Chambre ont participé activement au débat et ont apporté un retour opérationnel au secrétariat général à ce sujet.

Lors de la deuxième plénière de l'année, à la suite de la mise en consultation par l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) du cadre de référence pour l'accueil de jour du parascolaire, le bureau a souhaité entendre les membres de la Chambre à ce sujet. Un échange s'est déroulé sur les positions individuelles de chacun puis ensuite les lignes directrices des positions exprimées ont été dégagées pour élaborer une synthèse qui a été envoyée à l'EIAP.

Dans une deuxième partie de cette séance, pour faire suite au départ annoncé de la Présidente, Mme de Kerchove, la Chambre a procédé à deux nouvelles désignations, la représentation des parents au sein de la chambre ainsi qu'au sein du conseil de fondation et de la présidence de la Chambre.

Mme de Kerchove est vivement remerciée pour toutes ces années d'implication et d'engagement au sein de la Chambre. Un apéritif est organisé à l'issue de la séance en son honneur.

A l'automne, la Chambre a échangé sur l'adaptation des structures d'accueil collectif par l'élargissement des jours et heures d'accueil. Qu'en est-il de l'offre et de la demande à ce sujet et y a-t-il d'autres expériences chez nos voisins européens? Cer-

«Un équilibre doit pouvoir être trouvé entre les besoins professionnels de certaines catégories de parents, bien réels, et les besoins de l'enfant, la volonté de respecter ses rythmes et d'assurer un accueil de qualité»



Aperçu de l'exposition
«Découvrir le monde»

tains réseaux ont exprimé de fortes préoccupations en la matière. Les échanges et interventions lors de cette séance font débat, tant en ce qui concerne l'évaluation du besoin qu'en ce qui concerne la manière de le traiter.

Le secrétariat général a profité de cette séance pour rappeler l'existence du fonds d'impulsion, tant fédéral que cantonal visant à encourager les initiatives en matière d'adaptation des heures d'accueil en collectif.

Enfin, la dernière séance de l'année a eu lieu dans un lieu atypique, au Musée de la Main UNIL-CHUV à Lausanne dans le cadre de l'exposition «Découvrir le monde», élaborée par l'association «la Voix pour la Qualité». Cette exposition a été accueillie dans le cadre des 10 ans du réseau-L. Trente activités périphériques ont été organisées dont cette plénière de la Chambre consultative, ouverte exceptionnellement au public. La séance a débuté par une visite guidée de l'exposition puis s'est poursuivie par une présentation de la FAJE, sa composition, ses missions et enjeux. Chaque instance représentée au sein de la Chambre a pu exposer ses objectifs 2019. Puis une présentation des résultats de l'étude sur l'évaluation des besoins en accueil de jour à 5 et 10 ans a été faite par les mandataires (MicroGIS SA et le bureau evaluanda). La séance s'est terminée par un apéritif afin de remercier chaque membre pour cette année riche de collaborations et d'échanges.

Bien que la démonstration ne soit plus à faire, les activités de cette année montrent que la Chambre joue pleinement son rôle: elle offre une caisse de résonance aux milieux de l'accueil de jour pour partager non seulement leurs savoirs et leurs compétences mais aussi les questions et les préoccupations qui les traversent. Des liens se tissent, dont naissent une meilleure connaissance et compréhension mutuelle.

La présidente de la Chambre ouvre la
dernière plénière de l'année



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Coup de projecteur sur 2018

Une année charnière, celle qui précède une nouvelle phase de reconnaissance des réseaux avec la volonté d'interroger à cette occasion les objectifs et la stratégie de la Fondation.

Quelques changements de personnes au sein du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative faisant suite à des départs en cours de mandat : Mme Valérie Berset, nommée cheffe de l'Office d'accueil de jour des enfants, a repris le flambeau des mains de M. Frank Diaz-Sintes ; Mme Christine Walter-Luz a succédé à Mme Norma Luzio, en qualité de représentante de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie [CVCI]. Tandis que Mme Marie-Pierre van Mullem a repris le siège occupé précédemment par Mme Barbara de Kerchove en sa qualité de présidente de l'association vaudoise des parents d'élèves.

L'aboutissement de deux mandats lancés en 2017 : avec la publication des résultats d'une étude sur l'évaluation des besoins en accueil de jour des enfants à horizon 2025-2030 ainsi que la mise en œuvre opérationnelle d'un outil de simulation tarifaire à l'intention des réseaux.

Principaux axes d'activité

2018 a permis au Secrétariat général d'accompagner le Conseil de Fondation, d'une part dans la préparation de plusieurs processus liés au renouvellement de la reconnaissance des réseaux et d'autre part, dans le pilotage de deux mandats essentiels à la coordination du développement de l'accueil de jour des enfants et l'accompagnement des réseaux d'accueil.

1. Réflexions sur les objectifs et la stratégie 2020-2025

Tous les cinq ans la Fondation lance le processus de renouvellement de la reconnaissance des réseaux. C'est pour elle l'opportunité de réfléchir aux objectifs qu'elle se fixe et qu'elle entend fixer aux réseaux, notamment en matière de développement des différentes catégories d'accueil. Cette réflexion passe par trois démarches : d'une part, l'évaluation du développement des cinq dernières années ; d'autre part l'observation des problématiques émergentes dans les types d'accueil et la gestion des réseaux ; finalement, l'adoption de nouveaux objectifs et moyens stratégiques pour les atteindre. L'aboutissement de ce travail s'est traduit par la publication d'un fascicule, largement diffusé auprès des différents acteurs de l'accueil de jour, portant sur les objectifs et la stratégie 2020-2025.

2. Processus de renouvellement de la reconnaissance des réseaux

L'article 31 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants spécifie les éléments principaux pouvant conduire à la reconnaissance d'un réseau d'accueil. La FAJE détermine les conditions d'application de ces dispositions et informe les réseaux des éventuelles modifications apportées à ce cadre. Ce fût chose faite en fin d'année dernière. Les changements introduits concernent essentiellement les politiques tarifaires. Les réseaux ont désormais la possibilité d'établir plusieurs barèmes pour l'accueil parascolaire. Un recadrage a néanmoins été mis en place pour garantir l'homogénéité de la facturation aux parents au sein d'un même type d'accueil. Enfin, le délai de remise d'un nouveau dossier de reconnaissance est fixé au 31 mai 2019.

3. Le renforcement de l'accompagnement des réseaux

Le pilotage de deux mandats a occupé une large partie de l'année. Intégrés dans les différents comités, les milieux représentés au sein du Conseil ainsi que les réseaux ont pu participer étroitement à leur conduite. L'étude sur l'évaluation des besoins en accueil de jour à 5 et 10 ans, menée par la société MicroGIS et le bureau evaluanda, a permis d'offrir à chaque réseau des données objectivables sur la croissance attendue dans leur périmètre territorial. Les décideurs politiques et opérationnels disposent ainsi d'un précieux outil d'aide à la décision, selon une modélisation commune. Une conférence de presse a permis le 27 novembre 2018 d'obtenir un large écho des résultats sur lesquels le Conseil a pu en partie fonder des recommandations en matière de développement. La mise à disposition des réseaux d'un outil de simulation tarifaire a été rendue possible par le recours à la société ELCA

Informatique SA, mais également grâce à la forte implication des réseaux dans la configuration de l'outil. 50 personnes en provenance de la quasi-totalité des 29 réseaux ont pu assister en novembre 2018 aux sessions de familiarisation à ce système qui se veut proche des préoccupations du terrain et dont le développement a été pensé de manière à faciliter son utilisation.

4. L'élargissement des modalités de subventionnement

La croissance dynamique des ressources de la Fondation décidée lors de l'adoption de la dernière révision de la LAJE et l'augmentation de l'apport des employeurs permettent à la FAJE d'élargir les modalités de subventionnement par l'aménagement de subventions ciblées. Plusieurs décisions importantes en la matière ont été convenues en 2018. Certaines d'entre elles déploient d'ores et déjà leurs effets, tandis que d'autres sont liées à la déclinaison d'une nouvelle stratégie pour la période 2020-2025.

Parmi les mesures immédiates, il y a l'octroi d'un soutien financier aux structures d'accueil qui adhèrent à la Convention collective cantonale de travail pour le secteur de l'accueil de jour de l'enfance [CCT]. Entrée en vigueur au 1er janvier 2019, la mesure prévoit le versement d'un montant forfaitaire annuel de Fr. 5'000.-/par structure adhérente ; une somme permettant de compenser en partie les éventuels surcoûts liés à l'alignement sur les conditions-cadres de la CCT.

En outre, constatant un ralentissement sensible de la création de places en préscolaire, le Conseil a décidé de renforcer l'aide au démarrage pour les places nouvellement créées. La mesure s'appliquera d'ores et déjà à toutes les places qui auront vu le jour en 2019. Le montant forfaitaire attribué traditionnellement l'année d'ouverture de la structure se verra prolongé la 2^e et 3^e année, avec l'attribution de montants dégressifs.

Finalement, au 1^{er} janvier 2020, un soutien à la formation sera accordé pour toute personne intégrée dans une structure et préparant un diplôme secondaire ou tertiaire reconnu par l'Office d'accueil de jour des enfants dans ses référentiels de compétences. Un montant de Fr. 1'500.- par personne en formation sera versé annuellement jusqu'à l'obtention du diplôme.

Le déploiement de programmes de subventionnement ciblés, en sus de la subvention socle, est le signe que la Fondation dispose aujourd'hui d'indicateurs de pilotage suffisamment fiables et pertinents pour jouer pleinement son rôle de coordinateur et d'incitateur du développement de l'accueil de jour des enfants. L'année 2018 a marqué également une consolidation des liens avec les réseaux d'accueil qui ont manifestement apprécié que les moyens financiers à disposition aient permis d'offrir des éléments de réflexion et des outils d'analyse utilisables par tous selon des standards identiques.

5. Un partenariat renforcé avec Statistique Vaud

Les prestations socles parascolaires, en ce qui concerne l'accueil de midi peuvent être fournies par le biais d'une structure parascolaire de type UAPE ou APEMS, ou se faire par le biais d'un accueil autorisé et surveillé dans des restaurants ou réfectoires scolaires. Cette possibilité nécessite que cette catégorie d'offres mise en place par les associations scolaires intercommunales et certaines communes soit répertoriée. Dans ce contexte, la FAJE a défini un mandat de prestations

avec Statistique Vaud qui conduit l'enquête annuelle sur l'accueil de jour des enfants. Le financement d'un 0.6 EPT au sein de cette entité de l'Etat permettra également de conduire des études sortant de la statistique descriptive pour accroître la connaissance intrinsèque de l'accueil de jour des enfants.

Nous ne saurions terminer cette revue sans remercier les 29 réseaux et leur association faitière [FraJe] pour leur implication et leur reconnaissance. Nous saluons également pour leur contribution les employeurs, les services de l'Etat de Vaud, en particulier l'OAJE [Office de l'accueil de jour des enfants], le DIRH [Département des infrastructures et des ressources humaines], sans oublier le fidèle soutien de la Fondation d'aide sociale et culturelle de la Loterie romande.

C'est bien l'esprit du dispositif vaudois de pouvoir compter sur un ensemble d'acteurs institutionnels et privés pour la construction d'une politique d'accueil de jour des enfants de qualité. Sans pouvoir tous les citer ici, nous tenons à chaleureusement les remercier.



Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

Personnel de la FAJE

Au 31 décembre 2018, quatre personnes, totalisant 3.4 ETP (équivalents temps plein), assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation :

- Sylvie Lacoste, secrétaire générale
- Yves-Claude Paillard, responsable financier
- Laura Corbaz, assistante financière
- Stéphanie Veyssset, assistante de direction

DE QUELQUES INDICATEURS STATISTIQUES PRÉVISIONNELS

La FAJE, dont l’une des missions est de vérifier l’adéquation entre les besoins en accueil de jour et l’offre, a publié en novembre 2018 les résultats d’une étude confiée à la société MicroGIS SA et au bureau evaluanda.

Les observations, graphiques et tableaux ci-dessous sont soit des extraits dudit rapport sur les besoins prévisionnels à 5 et 10 ans, soit des compléments apportés par nos soins.

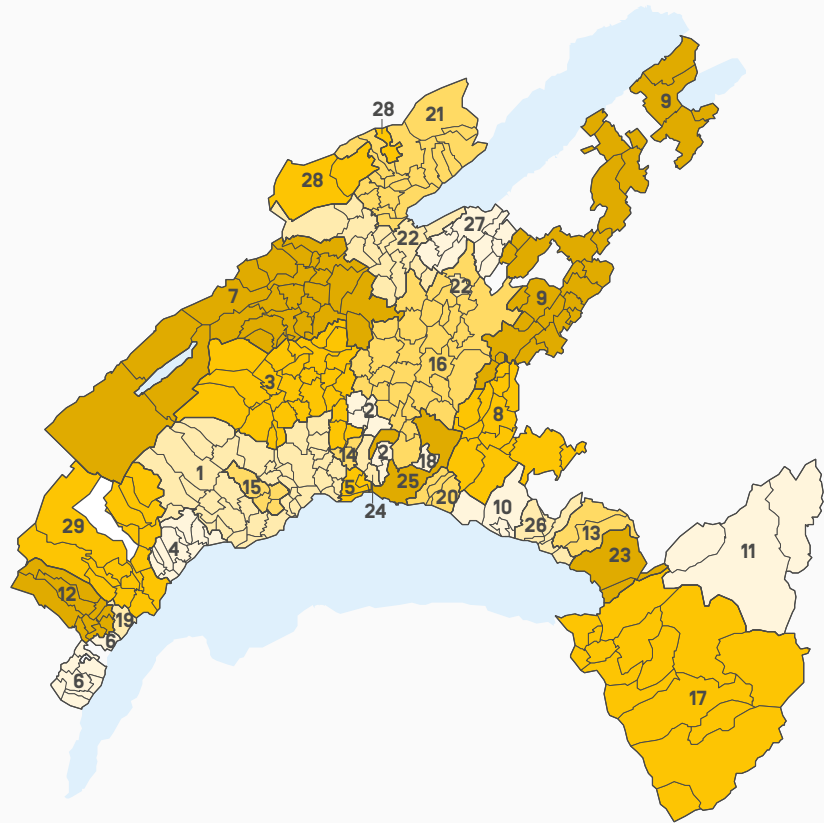
La couverture actuelle des besoins

Le taux de satisfaction actuel des besoins institutionnels (tout type d'accueil confondu), estimé à 51% à l'échelle cantonale, est très variable selon les réseaux (de 20% à 80%). La majorité des réseaux couvrent toutefois entre 40% et 60% des demandes des parents. En 2017, les besoins en préscolaire sont mieux couverts (71, 6%) qu'en parascolaire (39.9%).

Les facteurs explicatifs de la demande en accueil de jour

La typologie territoriale, le degré de densité urbaine, la structure des ménages et leur taux d'activité, la présence ou l'absence d'un soutien familial proche, sont parmi les facteurs qui conditionnent la demande en placement institutionnel et donc le développement possible de l'accueil de jour des enfants dans le périmètre d'un réseau.

La carte ci-dessous permet de visualiser la répartition territoriale des 29 réseaux d'accueil de jour existants ainsi que l'étendue des périmètres couverts en termes d'offres et de besoins.

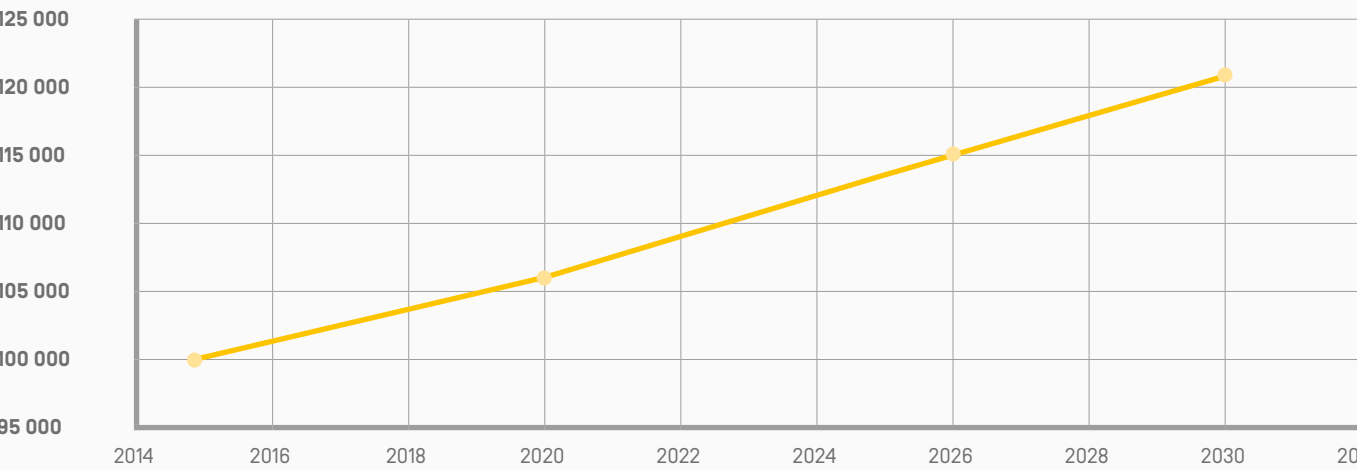


- 1. Morges-Aubonne [AJEMA]
- 2. Nord-ouest lausannois [AJENOL]
- 3. Région Cossonay [AJERCO]
- 4. Rolle et environs [AJERE]
- 5. Sud-ouest lausannois [AJESOL]
- 6. Terre sainte [AJET]
- 7. Orbe-Vallée de Joux [AJOVAL]
- 8. Région Oron [APERD]
- 9. Broye-Vully [ARAJ]
- 10. Lavaux [ARAJEL]
- 11. Pays-d'Enhaut [ARPAJE]
- 12. Région Eysins [Asse & Boiron]
- 13. Blonay-St-Légier
- 14. Bussigny-Villars-Ste-Croix [BussiVillAje]
- 15. Région Yens [Dame Tartine]
- 16. Gros-de-Vaud et environs [EFAJE]
- 17. Chablais [Enfants Chablais]
- 18. Epalinges
- 19. Nyon
- 20. Région Pully [PPBL]
- 21. Grandson et environs [RadEGE]
- 22. Yverdon et environs [RéA]Y]
- 23. Montreux et environs [REME]
- 24. Renens-Crissier
- 25. Lausanne [Réseau-L]
- 26. Vevey et environs [REVE]
- 27. Yvonand-Menthue [Rymaje]
- 28. Région Ste-Croix
- 29. Gland et environs [Toblerones]
- 1 commune hors réseau

Régions d'accueil de jour des enfants (selon découpage par réseau), Vaud, 1^{er} janvier 2018
Source : STATVD – G15.02.01

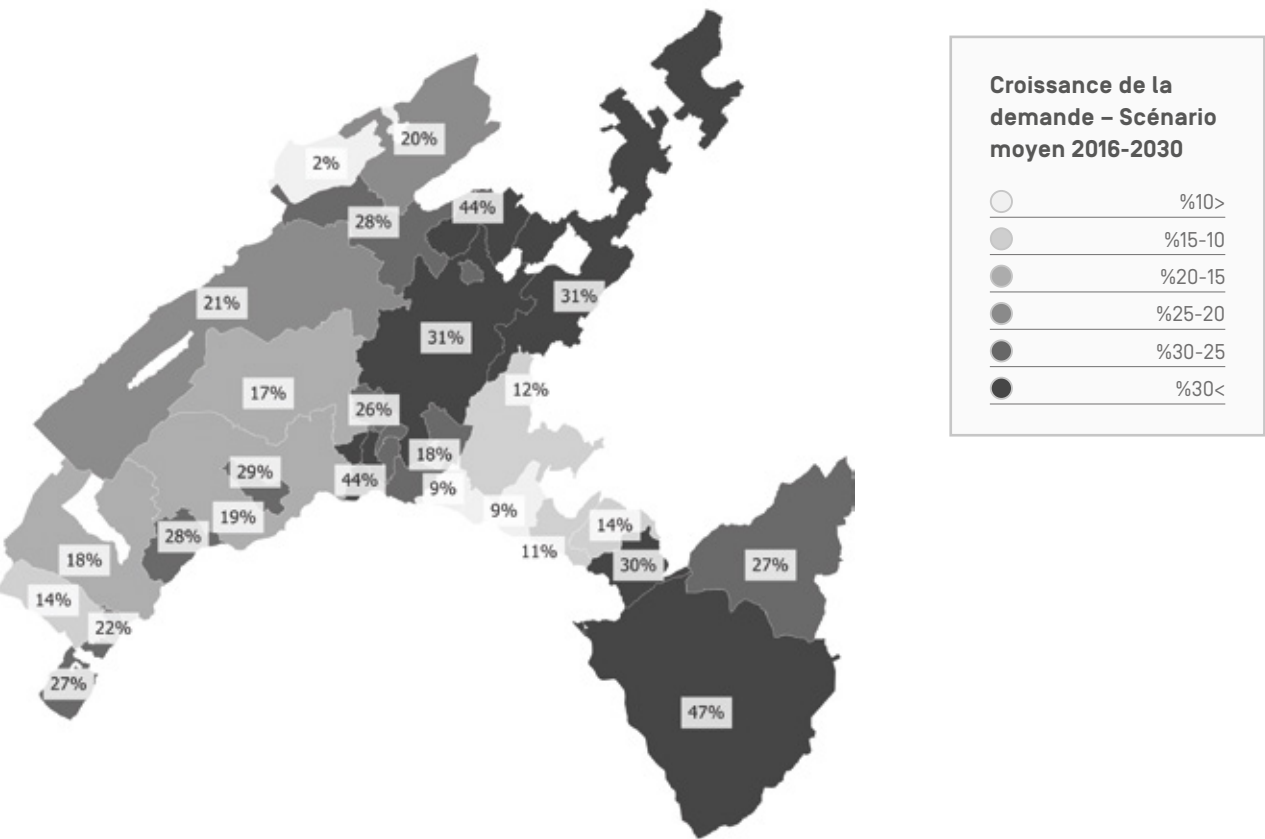
Nombre d'enfants 0-11 ans révolus

La croissance de la population dans les 15 ans à venir s'ajoute à ces facteurs et détermine en grande partie la pression qui se fait et se fera sentir sur le besoin en places d'accueil. La progression démographique attendue pour les enfants âgés de 0 à 12 ans est de + 7.7% d'ici 2025 et de + 7% entre 2025 et 2030. Le taux d'activité professionnelle des ménages continuera par ailleurs à progresser (les prévisions évaluent à 17% la part des ménages dans lesquels un seul des parents exercera une activité professionnelle en 2025 contre 19% en 2020). 83% des ménages connaîtront donc une double activité.



Ces deux facteurs ramenés à l'échelle de chaque réseau permettent d'établir une prévision de croissance de la demande d'accueil illustrée ci-dessous.

Une croissance de la demande variable selon les réseaux



INDICATEURS ET PRÉVISIONS

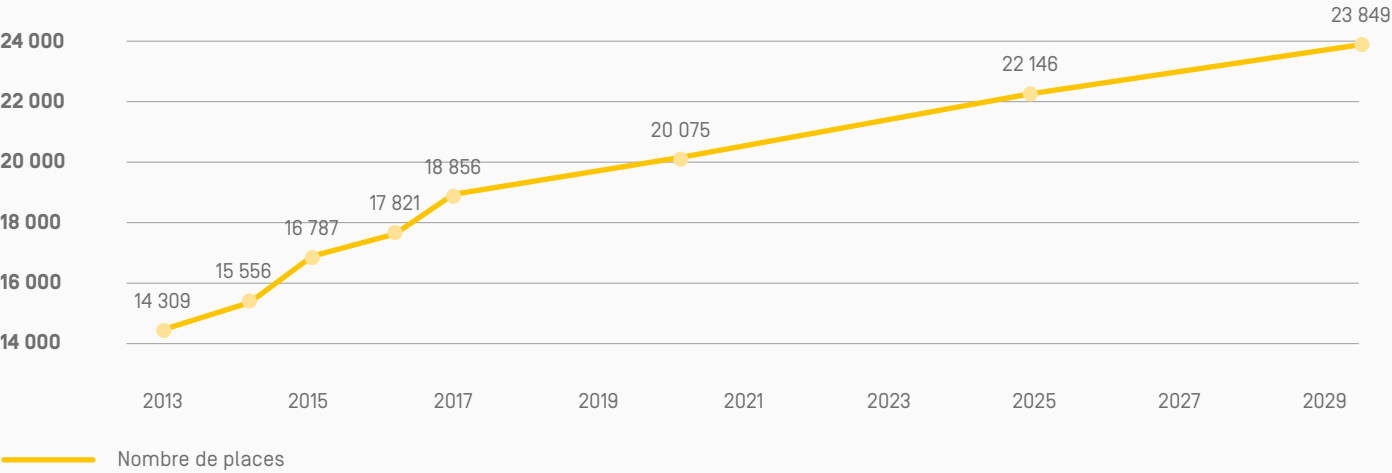
Deux scénarios possibles pour répondre aux besoins

1. Le maintien du taux de couverture atteint en 2018

Un maintien du taux de couverture actuel [18.9%], malgré l'évolution démographique et sociologique attendue, implique l'ouverture de près de 5'000 places supplémentaires à l'horizon 2030.

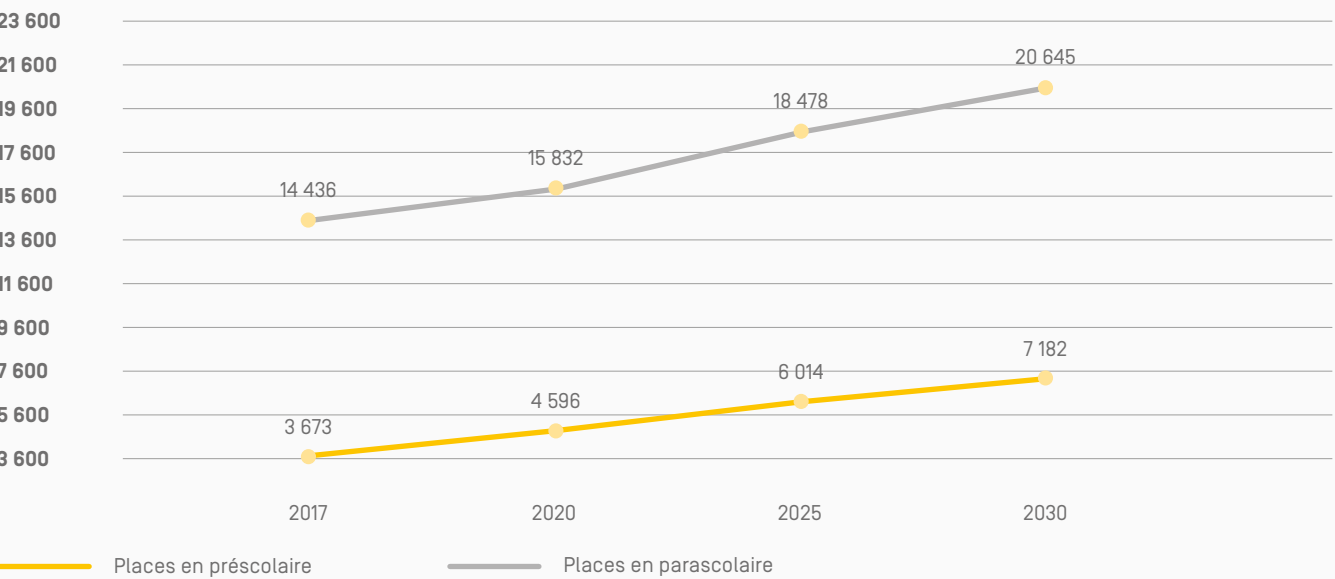
Si la dynamique actuelle persiste, le maintien du taux de couverture global sur le canton ne représente pas une impossibilité. Entre 2012 et 2017, il a été créé dans les structures subventionnées 1'993 places en préscolaire et 4'311 places dans le parascolaire.

Croissance des places et projection des places nécessaires pour maintenir le taux de couverture au niveau actuel



2. La satisfaction du besoin tel que modélisé

Si les réseaux souhaitaient anticiper l'évolution de la demande et la satisfaire pleinement, ils devraient ouvrir à horizon 2030, 27'827 places, dont moins d'un tiers en préscolaire et plus de deux tiers en parascolaire.



Une stratégie à l'horizon 2020-2025

Pour accompagner les réseaux dans l'effort de répondre au mieux à la demande, le Conseil de Fondation a déterminé sa stratégie 2020-2025 en 4 points :

1. Une évaluation périodique (tous les 5 ans) des besoins en accueil de jour, réseau par réseau, selon une méthodologie identique. Au-delà du maintien du taux de couverture, recommandation d'une progression de 2 points en préscolaire et de 4 points en parascolaire.
2. Une politique de subventionnement prévisible et équilibrée. Une subvention socle évolutive, en principe par palier de deux ans et des programmes de financement incitatifs.
3. Un pilotage attentif du développement de l'offre. L'offre et la demande évoluent, le nombre de places augmente à des rythmes et selon des localisations diverses. La population croît et ses caractéristiques évoluent. L'adéquation entre l'une et l'autre sont essentielles.
4. L'accompagnement des réseaux d'accueil de jour. La FAJE contribue à améliorer la visibilité et la compréhension du système tant auprès des milieux concernés que de la population. Elle développe et fournit à tous les réseaux des supports méthodologiques et met à disposition le monitoring d'indicateurs statistiques et de gestion.



LA FAJE EN CHIFFRES

Ressources financières

Contribution des employeurs

L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,12 % de la masse salariale pour les années 2017 à 2018. Dès 2019, le taux de contribution ne pourra être inférieur à 0.16% et toute modification du taux de contribution devra être annoncée avec un préavis de deux ans. Le montant final figurant dans les comptes s'élève à CHF 35'912'083, soit une augmentation de 1.57 % par rapport à 2017.

Contribution-socle des communes

L'article 46 de la LAJE fixe à CHF 5.- / habitant(e) la contribution-socle des communes. Le montant perçu pour 2018 s'est monté à CHF 3'971'920, représentant une augmentation de 2.07% par rapport à l'exercice précédent.

Contribution de l'Etat de Vaud

La contribution cantonale versée en 2018 de CHF 40'425'000 inclut :

- 1. Une contribution déterminée, selon l'article 45 de la LAJE, en pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et des coordinatrices [en plus de sa contribution en qualité d'employeur]. Le montant versé en 2018 s'est monté à CHF 38'025'000.
- 2. Un montant de CHF 2'400'000 consacré au fonds d'aide au démarrage et versé par le fonds d'aide à l'enfance, alimenté par les taxes perçues par l'Etat sur les loteries, tombolas et lotos [art. 60 LProMin].

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande a contribué au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1'500'000.

Utilisation des fonds

Subventions annuelles aux réseaux

Les subventions versées aux réseaux en 2018 ont été supérieures d'environ CHF 7.5 millions à celles de 2017, soit une augmentation de 10.54 %. Ces dernières représentent 25 % de la masse salariale du personnel éducatif de toutes les structures d'accueil collectif, majorées d'un subventionnement incitatif de 2% attribué aux réseaux qui accordent un rabais de fratrie d'au moins 20% sur l'ensemble des prestations d'accueil facturées aux familles ayant deux enfants ou plus accueillis.

Aides au démarrage et compensatoire OFAS

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés sont de CHF 5'000.- par place d'accueil préscolaire et CHF 4'000.- par place d'accueil parascolaire créée depuis 2018. 189 places plein temps ont été ouvertes en préscolaire et 599.94 places en parascolaire après pondération. Une aide compensatoire OFAS a été mise en place pour répondre en partie à la perte financière qui résulterait de l'épuisement des montants du Fonds fédéral d'impulsion.

Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2018 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

- 1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades ;
- 2. En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 41 structures de type jardin d'enfants qui participent à la mission de socialisation et d'intégration des enfants et accueillent temporairement certains d'entre eux lors d'empêchements divers des parents.

Etudes particulières

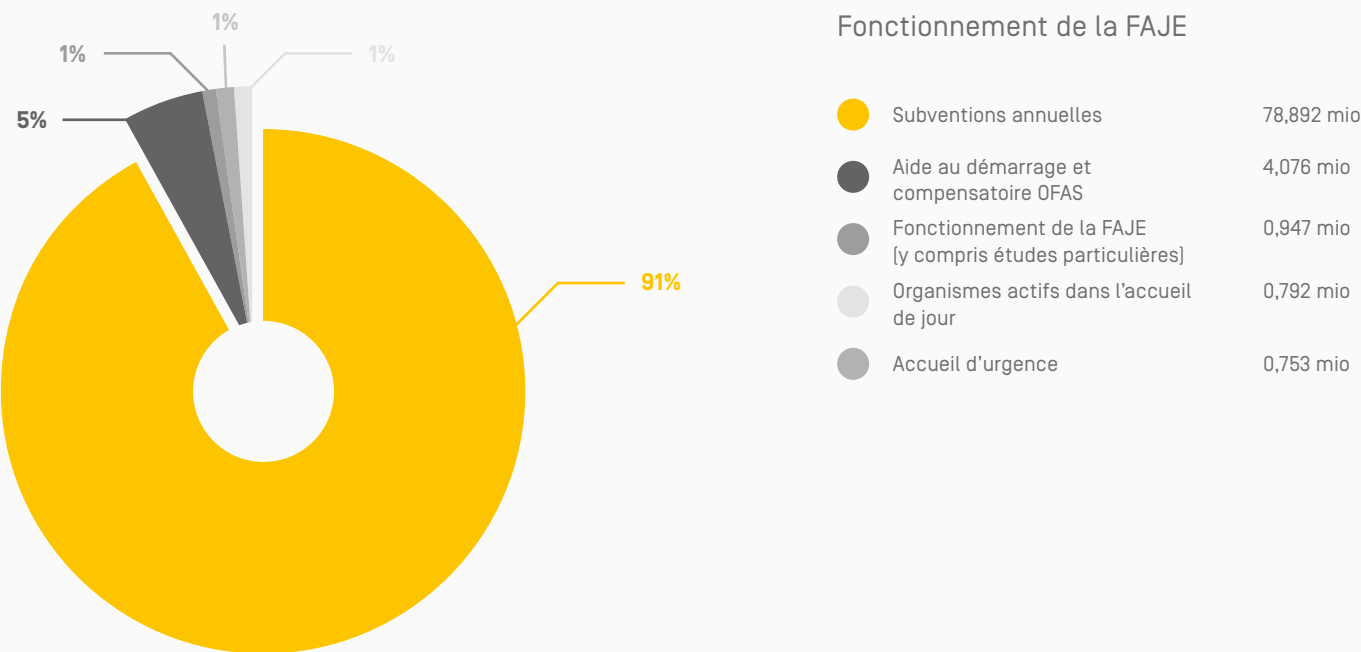
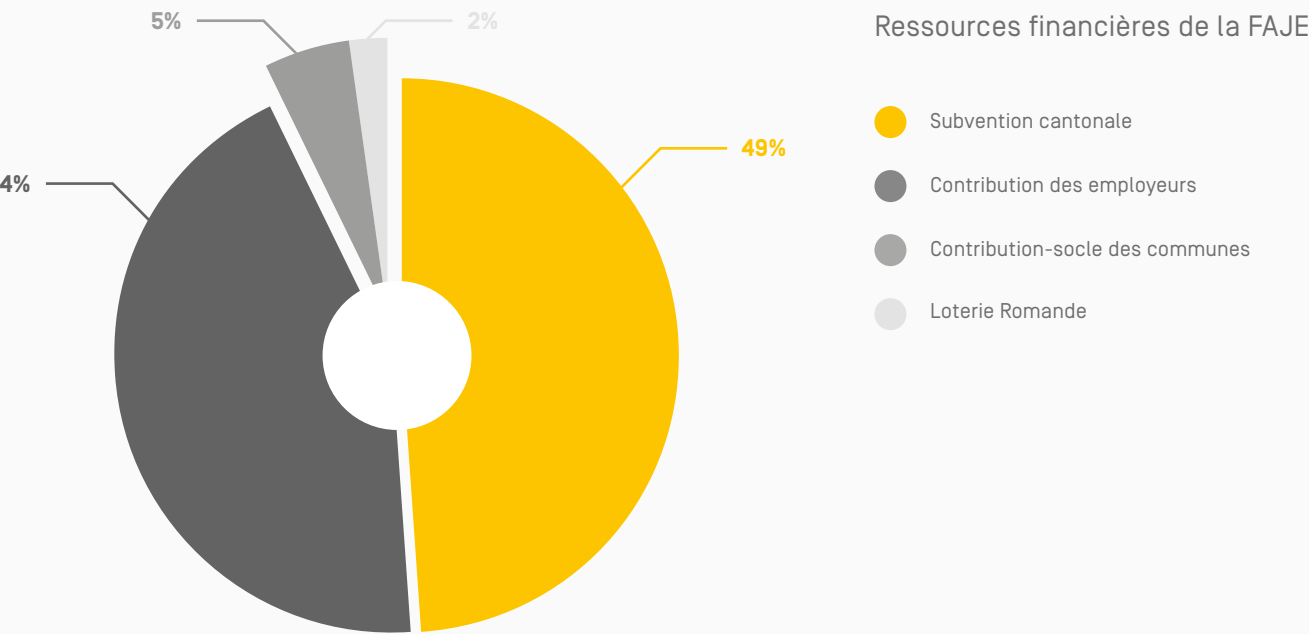
En 2018, la FAJE a consacré un montant de CHF 246'434.- afin de disposer de prévisions en matière de places d'accueil à moyen et long terme ainsi que pour mettre à disposition un outil de simulation tarifaire.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en Education de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à promouvoir la qualité dans l'ensemble des lieux d'accueil.

Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général, le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'Organe de contrôle.



LA FAJE EN CHIFFRES

Utilisation des fonds

L'augmentation de la contribution des employeurs et de l'Etat à la FAJE, selon des mécanismes introduits dès 2017, a permis à la Fondation d'accroître très substantiellement sa part dans le financement global de l'accueil de jour des enfants, tant en francs qu'en pourcentage. Les montants distribués ont augmenté de 36,7% entre 2016 et 2018. Le soutien de la FAJE représente en 2017 16,46% du coût global, soit une augmentation de 2,45 points entre 2016 et 2017. Les chiffres 2018 ne sont pas consolidés à l'heure de l'impression de ce rapport.

Subventionnement accueil collectif - évolution 2016-2018

	2016	2017	2018
Taux socle calculé sur la masse salariale du personnel éducatif	20%	24%	25%
Taux additionnel en cas d'octroi d'un rabais fratrie	+2%	+2%	+2%

Montants versés aux réseaux d'accueil de jour par la FAJE – évolution 2016-2018

	2016	2017	2018
Montant total versé pour l'accueil collectif	CHF 51 279 434	CHF 65 877 583	CHF 73 371 299
Aide au démarrage pour la création de places	CHF 3 742 920	CHF 4 031 740	CHF 4 076 380
Montant total versé pour l'accueil familial de jour	CHF 5 752 055	CHF 5 693 447	CHF 5 625 510
Total subventionnement FAJE	CHF 60 774 409	CHF 75 602 770	CHF 83 073 189

Taux de participation de la FAJE aux coûts de l'accueil de jour en % – évolution 2016-2017

	2016	2017
Pour l'accueil familial de jour	9.94	9.62
Pour l'accueil collectif	14.85	17.61
Total en %	14.03	16.46

Eléments financiers

Bilan au 31 décembre	2018	2017
Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	3 024 653	4 583 657
Débiteurs		
Contributions à recevoir	9 106 913	9 121 752
Autres créances	67 563	683 215
Actifs immobilisés		
Titres et garanties de loyer	25 506	25 503
Total des actifs	12 224 635	14 414 127
Passifs	CHF	CHF
Engagements		
Subventions et rétrocessions à payer	1 785 276	1 650 170
Autres engagements	97 476	65 344
Capital des fonds [fonds affectés]		
Fonds d'aide au démarrage	2 119 108	2 295 488
Fonds d'égalisation	8 163 018	10 343 368
Fonds propres		
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit	0	0
Total des passifs	12 224 635	14 414 127

Compte d'exploitation	du 01.01.2018 au 31.12.2018	du 01.01.2017 au 31.12.2017
Produits	CHF	CHF
Contributions		
Contribution-socle des communes	3 971 920	3 891 255
Contribution de l'Etat de Vaud	38 025 000	36 080 000
Contribution des employeurs	35 912 083	35 356 135
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits		
Remboursements	1 298 484	1 177 065
Total des produits	83 107 487	80 404 455

Charges	CHF	CHF
Subventions		
Organismes actifs dans l'accueil de jour	792 967	729 650
Aide au démarrage	4 076 380	4 031 740
Subventions aux réseaux	78 892 878	71 761 339
Accueil d'urgence	753 886	703 744
Etudes particulières	246 434	0
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	58 786	63 426
Charges du Secrétariat général	642 305	738 755
Total des charges	85 463 636	78 028 654

Résultat d'exploitation	-2 356 149	2 375 801
Résultat financier	-581	-393
Attribution / utilisation fonds d'aide au démarrage	176 380	131 740
Solde attribution/utilisation fonds d'égalisation	2 180 350	-2 507 148
Résultat annuel	0	0



Le Conseil de Fondation et sa secrétaire générale

Organisation de la Fondation

Membres du Conseil de Fondation

Au 1^{er} janvier 2018

Président

Gérald Cretegny

Membres du Bureau

David Payot, vice-président
Conseiller municipal de la Ville de Lausanne/
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Représentant des communes

Jean-Hugues Busslinger
Directeur du département de politique générale
Fédération patronale vaudoise
Représentant des milieux économiques

Barbara de Kerchove
Association vaudoise des parents d'élèves [Apé-Vaud]
Présidente de la Chambre consultative [jusqu'au 30 juin 2018]

Valérie Denisart
Adjointe au service préscolaire lausannois /
Avenir Social Vaud – section petite enfance
Présidente de la Chambre consultative [dès le 1^{er} juillet 2018]

Anouk Friedmann
Directrice – Direction des aides et assurances sociales [DIRAAS]
Représentante de l'Etat de Vaud

Membres

Claude Borgeaud
Directeur des Réseaux AJOVAL – AJERCO
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]
Représentant de la Chambre consultative

Marie-Pierre van Mullem [dès le 1^{er} juillet 2018]
Présidente de l'association vaudoise des parents d'élèves [Apé-Vaud]
Représentante de la Chambre consultative

Maribel Rodriguez
Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes [BEFH]
Représentante de l'Etat de Vaud

Valérie Berset
Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants [OAJE]
Représentante de l'Etat de Vaud

José-Manuel Fernandez
Syndic d'Etoy
Représentant des communes

Vincent Jaques
Syndic de Morges
Représentant des communes

Norma Luzio [jusqu'au 31 mai 2018]
Sous-directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie [CVCI]
Représentante des milieux économiques

Christine Walter-Luz [dès le 1^{er} juillet 2018]
Directrice adjointe de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie [CVCI]
Représentante des milieux économiques

Silvana Mocellin [jusqu'au 31 décembre 2018]
Cadre – Key Account Management
Groupe Mutuel
Représentante des milieux économiques

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative

Présidente

Valérie Denisart [dès le 1er juillet 2018]
Avenir Social Vaud – section petite enfance

Barbara de Kerchove [jusqu’au 30 juin 2018]
Association vaudoise des parents d’élèves [Apé-Vaud]

Membres du Bureau

Claude Borgeaud
Réseaux AJOVAL – AJERCO
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]

Marina Balimann
Pro Jour Vaud

Nicole Scuderi
Fédération vaudoise des structures d’accueil
des enfants [FSAE]

Alain Delaloye
Réseau PPBL [Pully – Paudex – Belmont – Lutry]

Serge Nicod
Réseau AJESOL [Sud-ouest lausannois]

Membres

Marie-Pierre Van Mullem
Association vaudoise des parents d’élèves [Apé-Vaud]

Corinne Rochat
Centre de Ressources en Education De l’Enfance [CREDE]

Roberto Finocchio
Association des responsables et des directeurs-trices
d’institutions vaudoises de l’enfance [ARDIVE]

Nathalie Cary
Association des responsables de lieux d’accueil
pour écoliers [ARLAE]

Isabelle Henzi de Boissoudy
Association VaudFamille

Pascal Monney
Communauté d’intérêt pour l’accueil familial de jour [CIAFJ]

Eric Fatio
Conseil des régions RAS

Daniel Drainville [dès le 1^{er} novembre 2018]
Croix-Rouge suisse – Section vaudoise

Claude Gross [jusqu’au 31 octobre 2018]
Croix-Rouge suisse – section vaudoise

Janick Chatelain
Entraide familiale vaudoise [EFV]

Christine Guinard Dumas
Organisation du travail pour la formation professionnelle dans
le domaine de la santé et social [OrTra Santé-Social Vaud]

Fabienne Guinchard Hayward
Partenaire Enfance et Pédagogie – Service éducatif itinérant
[PEP]

Michèle Theytaz Grandjean
Pro Familia Vaud

Daniel Vouillamoz
Réseau AJEMA [Morges – Aubonne]

Clémentine Mayor
Réseau ARAJ Broye-Vully

Jean-Claude Seiler
Réseau-L

Clelia Argenziano
Réseau ReAjY [Yverdon-les-Bains et environs]

Maria Pedrosa
Syndicat des Services Publics [SSP]

Manon Fawer
Réseau REVE [Vevey et environ]

Mélanie Gras
Réseau AJET

Isabelle Guzzon
Réseau APERO

Georges Chevallaz
Réseau Renens – Crissier

Secrétariat général

Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

Yves-Claude Paillard
Responsable financier

Stéphanie Veyssset
Assistante de direction

Laura Corbaz
Assistante financière

Impressum

Conception Fondation pour l'accueil de jour
des enfants

Conception graphique Trivial mass SA

Photographies Amélie Blanc & Anne-Laure Lechat,
Julien Palmilha [Cyclo Studio]

Impression Groux arts graphiques sa

Tirage 900 exemplaires

Parution Mai 2019

Avec le soutien



L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentant-e-s des instances écono-
miques et politiques contribuant au financement de
l'accueil de jour – Etat, communes, employeurs – ainsi
que de représentant-e-s de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de
développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance
des réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

Chambre consultative – CC

Composée de représentant-e-s des instances concer-
nées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques
soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien
avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions
de la Chambre
- Prépare les séances du plénum

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutien dans l'ensemble de ses mis-
sions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations
du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure
l'interface avec les réseaux.

